Rapport d'activité 2024

Appui Santé Berry

APPUI SANTÉ BERRY

Sommaire

02 Édito : Mot du Président

03 Présentation d'Appui Santé Berry

03 Structuration de l'association
04 Conseil d'administration
05 Équipe d'Appui Santé Berry
06 Formations et partenaires accueillis
06 Communication
07 Déménagement du DAC 18
08 Activité de l'Association

09 Dispositif d'Appui à la Coordination

09 Qu'est-ce qu'un DAC ?
10 Organisation de la réponse aux demandes d'appui
12 Structuration des parcours de santé
13 Dynamique régionale
15 Observatoire des ruptures de parcours
17 DAC de l'Indre
18 Missions 1 et 2 : analyse de l'activité
22 Coordination territoriale, soutien aux pratiques
26 DAC du Cher
27 Missions 1 et 2 : analyse de l'activité
31 Coordination territoriale, soutien aux pratiques

36 Coordination des soins oncologiques de support

36 Missions et Mise en oeuvre
37 Communication
38 Synthèse de l'activité dans l'Indre
39 Projets et événements dans l'Indre
40 Synthèse de l'activité dans le Cher
41 Projets et événements dans le Cher

42 Orientations 2025

43 Rapport financier

Mot du Président

Dans un contexte national marqué par l'instabilité et l'incertitude, 2024 s'est révélée être une année intense pour notre système de santé. Malgré ces défis, notre engagement sur le terrain n'a jamais faibli, illustrant une mobilisation constante pour relever les enjeux sanitaires. De nombreux projets ont vu le jour, qu'ils soient encadrés par la réglementation – comme l'organisation des Centres de Ressources Territoriaux ou la fusion des SAAD et des SSIAD – ou portés par des initiatives locales, à l'image du lancement du Dispositif d'Accueil des Usagers Multiples des urgences dans l'Indre.

Cette année marque également la fin de la deuxième mandature du Conseil d'Administration. Notre association continue de se renforcer, portée par un nombre croissant d'adhérents qui enrichissent notre action en faveur de la structuration des parcours de santé. L'arrivée de nouveaux administrateurs témoigne de cette dynamique et renouvelle notre capacité à agir.

Nous avons toutefois été marqués par la disparition de Vianney Bréard et de Bruno Chesneau, administrateurs engagés de la première heure dans le développement des DAC en Berry. Leur contribution a été précieuse, et nous souhaitons leur rendre hommage en soulignant l'importance de leur engagement à nos côtés.

L'année 2024 a également été marquée par l'intégration des DAC dans l'accord d'extension du Ségur, aux côtés d'autres acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif. La revalorisation salariale qui en découle constitue une reconnaissance du travail accompli par les professionnels des DAC. Elle renforce l'attractivité de nos métiers et, nous l'espérons, facilitera le recrutement.

Nos partenariats n'ont cessé de se consolider, que ce soit à travers des échanges réguliers ou des collaborations plus concrètes, comme le partage de locaux à Bourges, qui nous rapproche des professionnels de santé libéraux et des acteurs du numérique en santé.

Forts de cette énergie collective, nous abordons 2025 avec confiance et détermination, prêts à poursuivre notre engagement au service de la santé des habitants du Berry.

Bruno MEYMANDI-NEJAD
Président d'Appui Santé Berry

L'association Appui Santé Berry

Structuration de l'association

L'association interdépartementale **Appui Santé Berry** - Cher et Indre porte depuis 2021 l'activité du DAC du Cher et du DAC de l'Indre.

Elle dispose d'une gouvernance partagée, avec un **conseil d'administration** composé de membres issus à parts égales des deux départements et répartis en **trois collèges**

- Collège de professionnels de santé libéraux
- Collège de structures sanitaires, sociales et médico-sociales
- Collège de représentants des usagers, ou de toutes personnes physiques ou morales intéressées directement ou indirectement par l'activité de l'association

En plus du conseil d'administration, l'association dispose d'un **bureau** composé d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier.

- Président : Bruno MEYMANDI-NEJAD
- Vice-Président : Walter LANOTTE
- Secrétaire: Pierre-Henri CHARPENTIER
- Trésorier : Bruno CHESNEAU (jusqu'en octobre)

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 21 mars 2024.

Collège des professionnels de santé libéraux

Pierre-Henri CHARPENTIER, infirmier libéral

Nadège CORATELLA, sage femme, CPTS Berry Vierzon Sologne

Walter LANOTTE, médecin généraliste, CPTS Pays de Bourges

Céline NIQUEUX, infirmière libérale, CPTS des Mille Etangs

Bruno MEYMANDI-NEJAD, chirurgien-dentiste, Fédération URPS CVL

Frédéric STROINSKI, médecin généraliste,

2 postes vacants

Collège des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Christine BERGER, oncologue, centre de radiologie St Jean

Nadia PETAT, PEP 18

Brigitte DION, CCAS Châteauroux Métropole

Elisa WOLOCH, APF France Handicap 18-36

Laure VEYRIER, GEDHIF 18

Anthéa VILLIN, fédération ADMR 36

Collège des représentants des usagers

Pascal MORANDI, Association Vie Libre, Représentant France Assos Santé

Remi NIQUET, Fédération des Familles Rurales de l'Indre

En 2024, Appui Santé Berry comptait 55 adhérents

L'association est riche du dynamisme de ses administrateurs et remercie encore les élus sortants.

L'équipe d'Appui Santé Berry

2024 a vu la poursuite du mouvement de structuration et de croissance de l'association. Au total, 25 personnes, représentant 23,9 ETP, composaient l'équipe au 31 décembre 2024.

Les mouvements de l'année

- Recrutement de **Fiona MALLET** en janvier
- Recrutement de **Marion PETRIER** en janvier
- Recrutement de **Marie Hélène PLAISANT** en avril
- Recrutement de **Cristina MATONDO** en avril
- Recrutement de **Sandra DECARAS** en juin
- Recrutement de **Divine MANGOMBE MBINGU** en décembre
- Départ de **Ophélie FURON** en janvier
- Départ de **Mélissa OUKROUM** en janvier

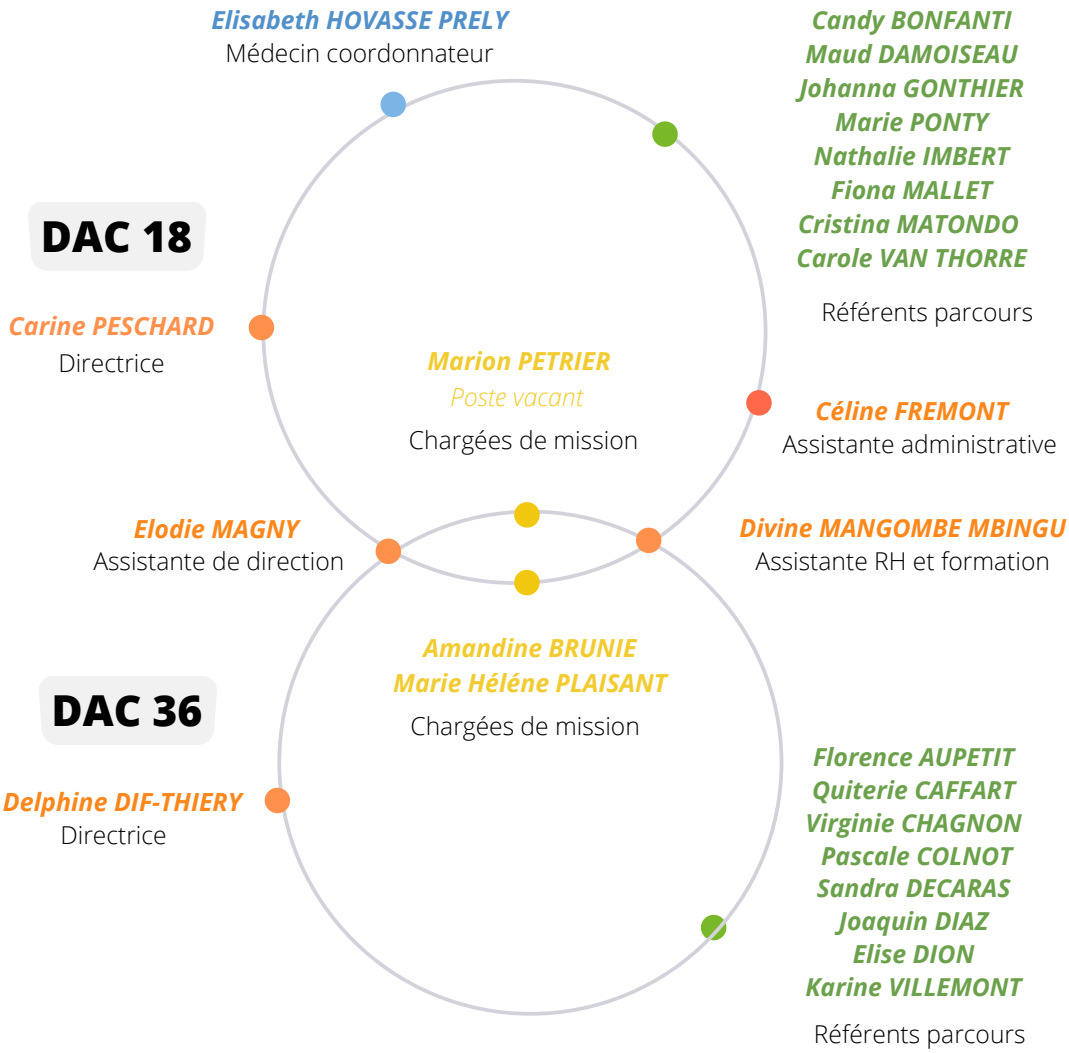

Organigramme au 31 décembre 2024

Formation

Séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) ont été suivies par les deux équipes.

Formations suivies ou débutées dans le cadre du programme de formation continue, soit 860 h pour 20 personnes

Séances de **supervision** pour la direction

DU, Certifications, Master suivis ou débutés en 2024 (dont 2 DU de coordination de parcours débutés)

Les partenaires accueillis dans nos locaux

À Bourges

- Izia BERGER, Chargée de déploiement des usages, GRADeS Centre-Val de Loire
- Amélie COUX, Chargée de prospection territoriale du Cher, GRADeS Centre-Val de Loire

Communication

- Traduction du livret d'accueil en anglais

Changement de locaux du DAC 18

Au mois d'avril 2024, les équipes du DAC 18 ont emménagé dans de nouveaux locaux situés rue Charles Durand à Bourges.

Vous retrouverez sur le même site:

- Le Service d'Accès aux Soins (SAS) porté par l'Inter-CPTS
- Le GRADeS Centre-Val de Loire
- Omédys

Plus-value pour la vie d'équipe

Les locaux, plus spacieux et fonctionnels ont permis de consolider la vie d'équipe et de renforcer les échanges pluriprofessionnels.
De plus, leur accès direct à l'autoroute et les facilités de parking pour les véhicules professionnels et personnels sont très opérationnels.

Plus-value pour le partenariat

Ce déménagement a permis de continuer à accueillir les chargés de développement du GRADeS, par la mise à disposition d'un bureau dédié.
Les équipes du SAS 18 et du DAC ont par ailleurs développé des liens d'interconnaissance. Elles peuvent s'interpeller réciproquement autour de situations de patients, de recherches d'informations ou d'avis. Un projet de partenariat DAC/SAS autour des appels récurrents est à l'étude.

L'activité de l'association

1230

Sollicitations et demandes d'appui des professionnels

Cher

633

Indre

598

Dispositif d'Appui à la Coordination du Cher

462

Demandes d'appui

Soins oncologiques de support

43

Demandes de soins

Interventions récurrentes SDIS

128

Dispositif d'Appui à la Coordination de l'Indre

497

Demandes d'appui

Soins oncologiques de support

101

Demandes de soins

Dispositif d'Appui à la Coordination

Qu'est-ce qu'un DAC ?

Les DAC du Cher et de l'Indre sont des guichets d'accueil pour les professionnels et structures qui ressentent une complexité dans la prise en charge du parcours d'une personne (parcours de santé, parcours de vie), quels que soient son âge ou sa pathologie.

Mobilisable par l'ensemble des professionnels du champ sanitaire, social ou médico-social, l'équipe pluriprofessionnelle des DAC informe, évalue, accompagne, apporte une réponse aux professionnels demandeurs en leur proposant une information, une orientation, un soutien à la coordination par un appui ponctuel ou au long cours sur une situation donnée.

Missions d'un DAC

- Mission 1 : **Information, orientation**
- Mission 2 : **Coordination des situations complexes**
- Mission 3 : **Animation territoriale**

Processus missions 1 & 2

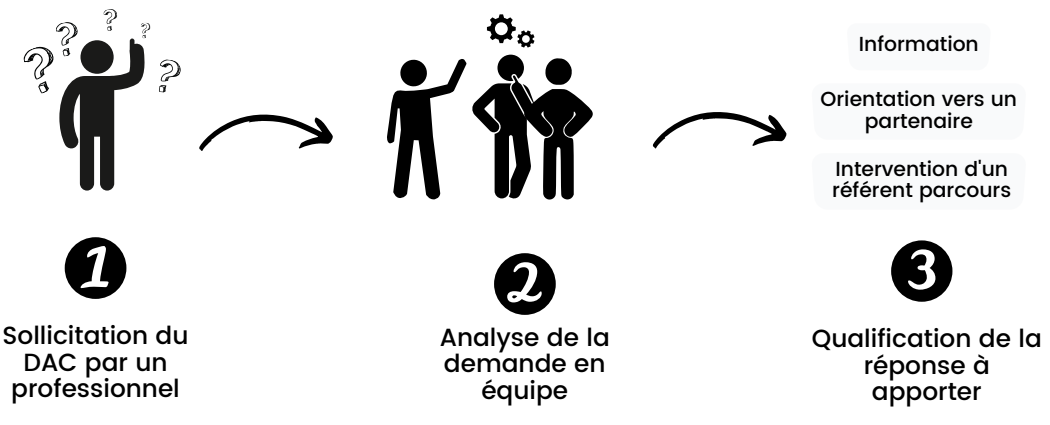

Organisation de la réponse aux demandes d'appui (missions 1 et 2)

Permanence téléphonique assurée par un Référent Parcours

Une permanence téléphonique est assurée chaque jour afin de répondre aux sollicitations des professionnels en recherche d'informations, de soutien à l'orientation et/ou en demande d'appui face à un parcours complexe. Les appels sont réceptionnés par un Référent Parcours qui mobilise sa connaissance des ressources du territoire et sa capacité d'analyse des situations complexes et des demandes formulées.
Les permanences sont assurées par roulement de l'ensemble de l'équipe par demi-journée. Un équivalent temps plein de Référent Parcours est donc mobilisé sur cette partie de l'activité.

Réunion hebdomadaire d'analyse des demandes en équipe pluridisciplinaire

Une fois par semaine, l'ensemble des demandes reçues est examiné par l'équipe.

Cela permet de vérifier que :
- les informations données ont été le plus exhaustive possible,
- l'ensemble des pistes d'orientation a été examiné,
- les éléments des demandes d'appui permettent de justifier le démarrage d'une évaluation multidimensionnelle et la mise en œuvre d'un accompagnement intensif.

Les évaluations à démarrer sont réparties entre les Référents Parcours, en veillant à une juste répartition de la charge de travail sur les 7 ETP mobilisables.

La visite à domicile

un outil de la démarche d'accompagnement.

La rencontre qu'elle permet entre une personne et un professionnel est le support d'un échange plus complet, au sens de la communication, qu'un entretien téléphonique. Le langage verbal autant que non verbal s'expriment, l'environnement du logement et son organisation intérieure donnent à comprendre certaines réalités de vie, ainsi que les relations de la personne avec son entourage familial, social et professionnel.

Pour le professionnel, se déplacer montre une forme d'implication dans la situation et l'acceptation d'une forme de prise de risque dans la rencontre, qui peut être gage d'une meilleure collaboration. Ce déplacement éclaire aussi les conditions d'exercices des partenaires qui interviennent à domicile et facilite la collaboration interprofessionnelle.

L'ensemble des éléments perçus permet un ajustement postural et une mise en perspective, qui accroissent les chances du professionnel de trouver la juste distance dans la relation qu'il créé avec la personne, d'une part, et l'ensemble des partenaires qui interviennent auprès d'elle, d'autre part. Cette posture adaptée permettra ainsi de valider avec la personne un plan personnalisé de coordination en santé qui lui convient, de comprendre les éventuels refus, et d'ajuster les propositions au rythme de la personne et de ses priorités.

La visite a néanmoins un caractère intrusif, qui impose au professionnel d'être attentif au respect de nombreuses règles éthiques, dont en premier lieu, la recherche du consentement de la personne concernée.

Des objectifs définis et une fréquence adaptée aux besoins des personnes

La visite à domicile poursuit différents buts : premier contact pour le démarrage d'une évaluation multidimensionnelle, exploration des attentes et des besoins, soutien à la réalisation de démarche, facilitation de la mise en place d'un nouveau service, accompagnement en consultation, etc.
Les Référents Parcours utilisent la visite à domicile dans leur pratique, au même titre que d'autres outils comme les entretiens téléphoniques, les transmissions ciblées, les réunions de synthèse, etc.

La boite à outils des DAC (DGOS/CNSA, janvier 2021) précise que les visites à domicile sont précédées du questionnement suivant :

- Quel est l'objet de cette visite ?
- Quels partenaires interviennent déjà auprès de la personne ?
- Existe -t-il un professionnel référent de la situation ?
- Est-il possible de réunir les informations nécessaires par un autre moyen ?

Les Référents Parcours exerçant au sein de notre association mettent en œuvre cette modalité de travail avec parcimonie et la questionnent en permanence avec les partenaires, les autres professionnels du DAC et lors des séances d'analyse de pratique.

Structuration des parcours de santé

Le DAC participe à la coordination territoriale des acteurs, notamment par l'analyse partagée des besoins, en vue de la structuration des parcours de santé.

- Inscription territoriale : Identifier les ressources et renforcer les partenariats
  - Interconnaissance entre acteurs
  - Renforcement des partenariats
  - Appui aux pratiques professionnelles et soutien aux initiatives

- Appui à l'évolution du système : impulser une démarche territoriale d'observation des parcours
  - Déployer un observatoire des situations de rupture
  - Faire évoluer l'offre du territoire

Appui Santé Berry inscrit son action dans les priorités du Programme Régional de Santé (PRS3 2023-2029)

Développer la prévention
Faciliter l'accès aux soins
Accompagner le vieillissement

Trois grands principes guident l'action :

Une seule santé
"One Health"

Dynamique régionale

Le Collectif des DAC Centre-Val de Loire (CODAC)

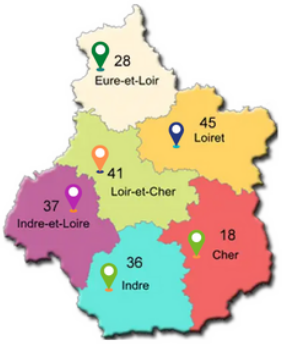

Les 6 DAC de la région sont fédérés au sein du CODAC depuis janvier 2022 dans le double objectif de :

- mutualiser les projets ou les outils
- organiser la représentation des DAC de la région auprès des institutions et partenaires.

En 2024 :

- Construction et budgétisation de la fiche de poste d'un chargé de mission régional.
- Structuration de la remontée trimestrielle des indicateurs d'activité destinés à l'ARS, via ResoPro.
- Participation aux travaux du Grades pour le choix et le paramétrage d'un nouvel outil métier, le marché d'utilisation de la solution SPHERE proposée par Mediateam n'étant pas reconduit à son échéance au 30/09/2024.

Le CODAC siège au sein de :

La Fédération nationale des Acteurs de Coordination en Santé - FACS et participe aux groupes de travail nationaux :

- Service rendu des DAC

En région :

- Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires - FEHAP
- Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie - CRSA
- Groupement Régional d'Appui à la e-Santé - GRADeS
- Structure Régionale d'Appui à la qualité des soins - QUALIRIS
- Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle - CoReSS
- ONCOCENTRE
- Cellule d'animation et de coordination régionale des soins palliatifs- CACORESP

Les membres du CODAC sont impliqués dans la phase pilote e-Parcours et dans le déploiement de l'outil de coordination des professionnels de santé libéraux "Globule".

La stratégie régionale de positionnement des DAC a été discutée lors d'une rencontre associant les présidents des structures porteuses des DAC début 2024.

Le parcours de santé des détenus

Le 3 octobre 2024, l'Agence régionale de la Santé a convié les acteurs autour du parcours de santé des détenus.

Les constats : les détenus rencontrent des obstacles à leur réinsertion, notamment sur le plan de la santé.

- Une prévalence élevée des troubles somatiques et comportementaux (maladies chroniques, addictions, troubles psychiatriques)
- Difficulté d'accéder aux soins par manque de coordination entre le système pénitentiaire et les structures de santé civiles.

Les objectifs :

- Réaliser un état des lieux de la prise en charge en santé carcérale en région Centre-Val de loire.
- Construction d'un cadre d'intervention pour les professionnels de santé libéraux qui souhaiteraient s'impliquer auprès de cette population durant l'incarcération : téléconsultation, visite au sein des établissements, etc.

Les axes de travail :

- Réflexion avec les acteurs de territoires volontaires, à la faisabilité d'une prise en charge coordonnée permettant d'assurer une continuité des soins en sortie d'incarcération pour accompagner la réinsertion et participer à la prévention des risques majeurs identifiés pour cette population (notamment sur le volet santé mentale).
- Elaboration d'un parcours spécifique à cette population, en lien avec les DAC et les structures d'exercices coordonnées.

Les parcours de santé complexes et séjours longs

Le 8 octobre 2024, l'Agence régionale de la Santé a convié les acteurs autour des parcours de santé complexes et les séjours longs dans les centres hospitaliers de la région.

Les constats : Un état des lieux des Durées Moyennes de Séjour a été présenté.

- Augmentation des DMS depuis le COVID
- Des personnes hospitalisées présentant de multiples complexités et sans solutions de prise en charge adaptée en sortie.

Les objectifs :

- Croiser les regards pour trouver des solutions de prise en charge à la sortie d'hospitalisation pour les cas complexes.

Les axes de travail :

- Faire participer les DAC à la gestion territoriale des sorties : communiquer l'identité des patients aux DAC et proposer des solutions collectivement.

L'Observatoire des ruptures de parcours

Pourquoi observer les ruptures et les pratiques d'amélioration?

Approfondir l'analyse des processus et des causes des ruptures de parcours et les documenter

Permettre une action et/ou la saisine des autorités de régulation

Une situation de rupture se caractérise par **une insuffisance ou un arrêt des aides, de l'accompagnement et/ou des soins**, entrainant un **préjudice d'intensité variable** pour la personne aidée, pouvant aller jusqu'à compromettre son projet de vie.
Les ruptures de parcours remontées dans l'observatoire peuvent être **avérées** ou **potentielles**.

- Enjeux de l'observatoire des ruptures de parcours :

✓ Appuyer les DAC pour objectiver les situations de rupture et mettre en œuvre des plans d'actions.

✓ Disposer, pour les niveaux départemental, régional et national, de remontées d'informations harmonisées sur les ruptures de parcours pour nourrir le pilotage des politiques publiques.

✓ Orienter les choix des gouvernances territoriales, et aider à la décision en matière de programmation et de financement pour les ARS, les CPAM* et les Départements, en fonction des stratégies des agences (PRS), des directions de l'autonomie (schémas départementaux) et des ressources sur les territoires (financières, humaines, …)

(BO santé, protection sociale, solidarité n°2023/15 du 16 août 2023 Guide pour la mise en œuvre d'un observatoire des ruptures de parcours par les Dispositifs d'Appui à la Coordination – juillet 2023.)

- Caisse Primaire d'Assurance maladie

Circuit général de traitement des ruptures
(BO santé, protection sociale, solidarité n°2023/15 du 16 août 2023)

DAC

- identification des ruptures
- Analyse en équipe des ruptures
- Mise en place des actions correctives pour les situations de ruptures qui relèvent du DAC
- Sélection des situations de ruptures qui doivent être analysées au sein de la gouvernance du DAC car en lien avec les partenaires du DAC

Gouvernance du DAC ou territoriale

- Analyse collective des ruptures remontées par le DAC
- Mise en place d'actions correctives ou de plans d'actions pour les ruptures qui concernent les partenaires du territoire
- Sélection des situations qui nécessitent une action des autorités de régulation
- Synthèse pour les tutelles des ruptures et de actions déjà menées pour information.

Autorités de régulation

- Analyse des ruptures remontées dans son champ de compétence et en transversalité
- Retour au DAC sur les actions qui peuvent être menées ou sur l'analyse globale du sujet.

Les DAC 18 et DAC 36 travaillent ce sujet depuis 2021 :

1/ construction des outils en 2021 : un questionnaire d'enregistrement des ruptures en ligne
2/ expérimentation en 2022
3/ recueil de données et mobilisation de partenaires en 2023 et 2024

Les difficultés :

- Accompagner les professionnels, référents parcours ou partenaires, pour consacrer du temps à cette saisie. La quantité de données reste faible et limite les possibilités d'analyse.
- Faire vivre une culture commune autour de l'amélioration des parcours et du système, dans une visée à long terme.
- Structurer un espace de gouvernance territoriale dédié à l'analyse des données et au choix des problématiques remontées vers les autorités de tutelle.
- Disposer d'un outil numérique pertinent, respectant le RGPD et suffisamment puissant pour croiser les données recueillies (limites du questionnaire sous google form).

DAC de l'Indre

Synthèse d'activité missions 1 & 2

497 sollicitations de professionnels reçues

Sur l'année 2023 : 425

181 informations, orientations réalisées par 1 ETP

316 ont abouti sur des parcours accompagnés par 6.5 ETP Référents Parcours

Moyenne d'âge de **69.9** ans

Typologie des réponses aux demandes d'appui

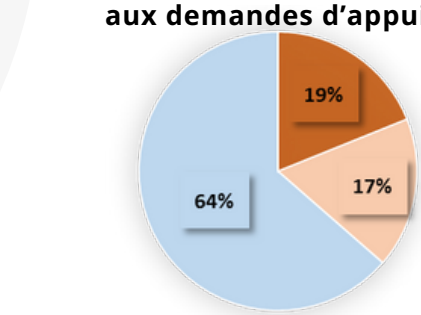

1054 visites à domicile effectuées par 6,5 ETP référents parcours

714 Parcours accompagnés sur l'année

77 Réunions de concertation pluridisciplinaire

81% > 60 ans

3384 appels reçus | **8518** appels émis

61 874 kilomètres parcourus

Missions 1 et 2 : Analyse détaillée de l'activité

Profil des professionnels demandeurs

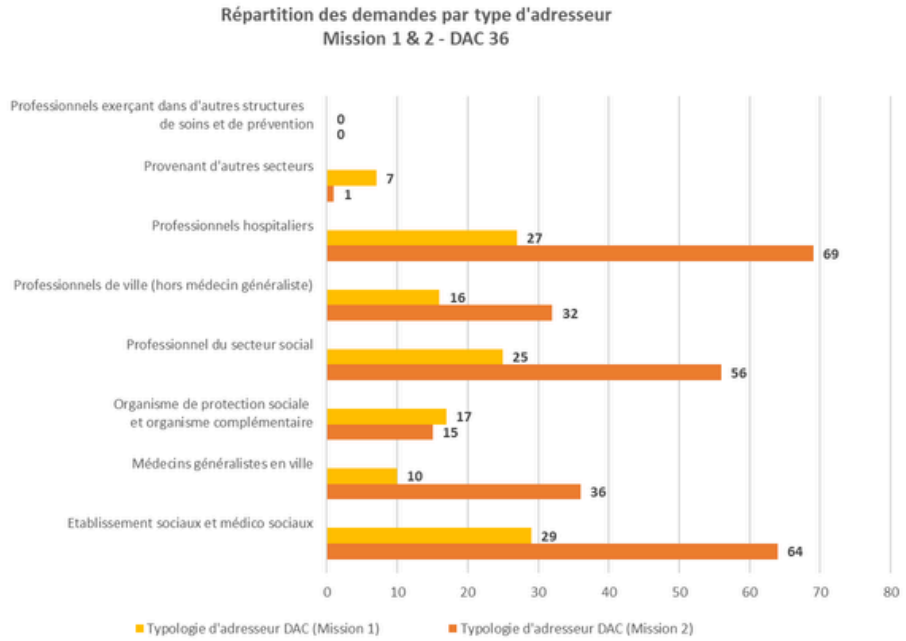

Le profil des demandeurs reflète la capacité du DAC à travailler avec l'ensemble des acteurs du système de santé et à créer une synergie pour le repérage de la complexité, notamment auprès des personnes "hors champ".
L'équilibre des sollicitations, qui s'établit depuis 4 ans, entre les acteurs sociaux et médicosociaux d'un côté, et sanitaires de l'autre souligne la diversité des situations de complexité. Un nombre non négligeable de personnes n'a aucun contact avec des soignants, mais un nombre tout aussi important n'a pas accès à l'accompagnement social.

Répartition des personnes accompagnées par tranche d'âge

La répartition des personnes accompagnées par tranche d'âge montre depuis 4 ans les besoins importants du public âgé (plus de 80% de personnes de plus de 60 ans).

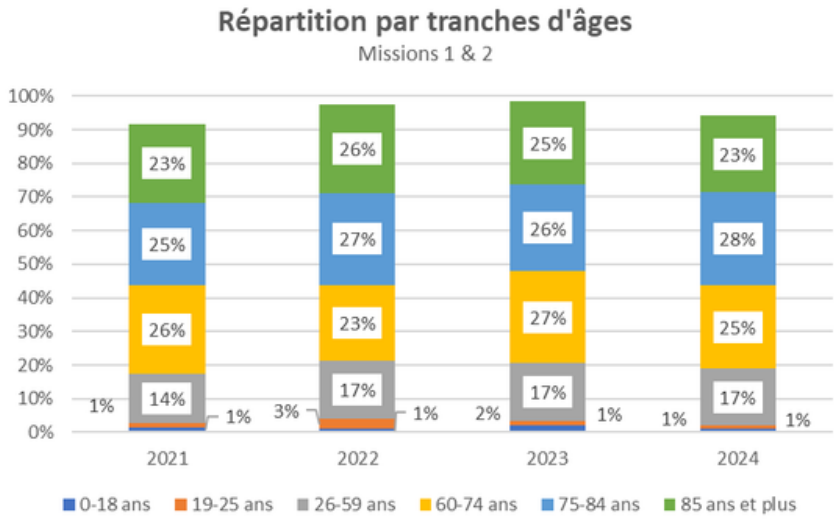

L'accompagnement des parcours complexes (mission 2)

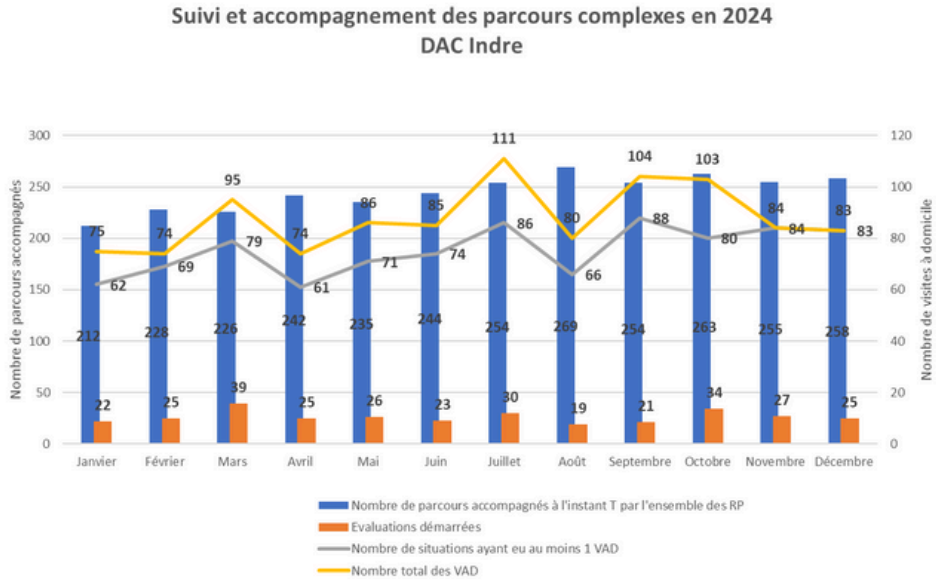

Lecture: en janvier 2024, le DAC36 accompagnait 212 situations, dont 22 pour lesquelles l'évaluation débutait.
75 visites à domicile étaient réalisées : 62 pour des situations bénéficiant d'au moins une VAD et 13 pour des situations ayant nécessité plusieurs VAD.

Ce graphique montre la constance de l'activité. La file active varie entre 212 et 269 situations, au gré des nouvelles demandes et des clôtures de dossiers. Ces accompagnements sont réalisés par 6.5 ETP de Référents Parcours.
Le suivi des VAD montre que la plupart de situations ne reçoivent qu'une visite ponctuelle, il est très rare que la même personne reçoive deux visites dans le même mois. Il s'agit majoritairement des situations en cours d'évaluation, ou des situations les plus dégradées.

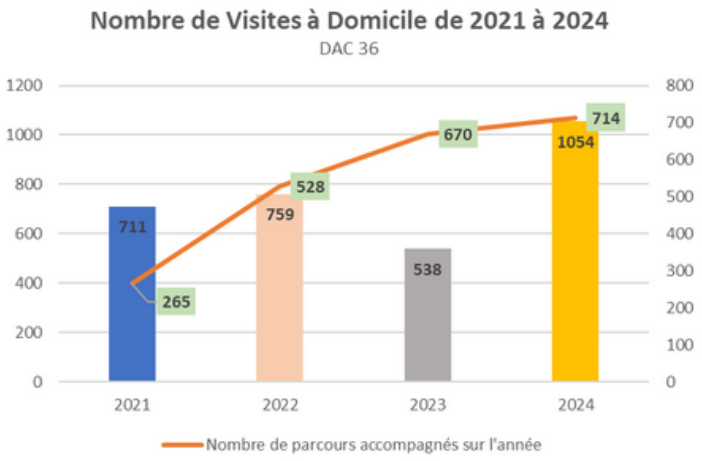

L'évolution du nombre de VAD depuis 4 ans, rapportée au nombre de parcours accompagnés montre que la plupart des situations reçoive une seule VAD.
Cette évolution est tributaire du nombre de salariés en poste, des périodes de formation et du nombre de situations accompagnées : plus elles sont nombreuses, moins il est possible d'aller en visite.

Répartition des situations par problématique	
besoin d'aide à la vie quotidienne	**226**
problématique de soins somatiques et psychiques	**222**
problématique relative aux proches aidants	**142**
difficultés administratives et/ou financières et besoin de protection juridique	**151**
problématique d'isolement social	**94**
difficultés d'accès aux structures d'hébergement et d'accueil de jour/accueil partiel	**41**
problématique de prévention et d'éducation pour la santé	**19**
problématique "Autre"	**13**
problématique de scolarité/ formation/ emploi	**4**

Principaux motifs de clôture des accompagnements		
	Entrée en établissement	**18%**
	Ré-orientation	**17%**
	Amélioration/Stabilisation	**15 %**

Le soutien aux parcours se fait également via l'appui à différentes instances :

- Comité départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- Rencontres avec le service Aide et Action Sociales du Département
- Participation aux commissions au sein des Espaces Sociaux de Proximité : La Châtre
- Synthèse séjours longs en psychiatrie
- Commissions au sein de Solidarité Accueil
- Groupement Opérationnel de Synthèse de la MDPH
- Coordinations gérontologiques
- Réponses spécifiques : soutien à l'organisation de réunions individuelles de synthèse

Répartition des situations par territoire des CPTS *

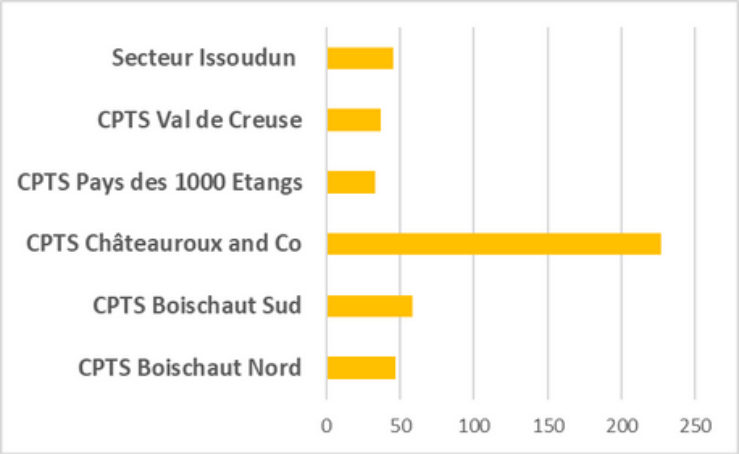

La provenance des demandes est cohérente avec la répartition de la population sur les différentes zones du département : une zone très urbanisée, au milieu d'un territoire rural peu peuplé.

* Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Cartographie des situations accompagnées

Le DAC répond aux demandes d'appui de l'ensemble des acteurs du département. Les huit référents parcours se déplacent autant que de besoin.
Par rapport à 2023, les territoires d'intervention sont plus nombreux et mieux répartis dans le département.

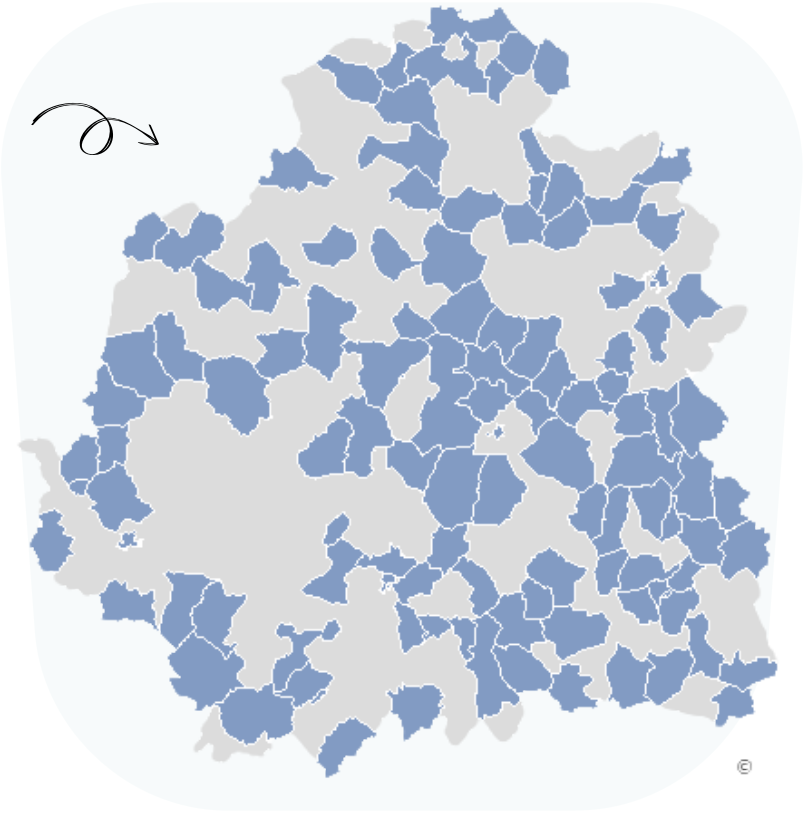

Mission 3 : Coordination territoriale, soutien aux pratiques

Le cadre national d'orientation précise les attendus réglementaires autour des trois missions des DAC, dont celle de participer à l'animation territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé.

Filière gériatrique de l'Indre

Le DAC est mandaté pour animer cette dynamique départementale, prioritaire au regard des caractéristiques de la population et des conditions d'exercice actuelles des professionnels de l'aide, du soin et de l'hébergement.

L'année 2024 a vu la reprise des travaux du territoire. Un comité de pilotage représentant l'ensemble des acteurs s'est réuni en 5 séances plénières et différents groupes de travail.

L'objectif reste **la promotion du bien vieillir dans l'Indre**. Cela se traduit par :

- Le repérage des fragilités individuelles et l'action sur ses déterminants pour favoriser le maintien de l'autonomie des personnes
- Le renforcement des liens entre secteurs sociaux, médicosociaux et sanitaires
- L'organisation de parcours coordonnés permettant une réponse adaptée à chaque étape de vie : soutien à la vie quotidienne à domicile, soins ambulatoires et soins hospitaliers, accès à des lieux de vie alternatifs.

Les sujets travaillés en 2024 sont les suivants :

- Recensement des dispositifs mobilisables en sortant d'hospitalisation
- Accès aux chambres-relais : Simplification documents / cadre dérogatoire / transport, communication / promotion du dispositif/ solvabilisation et reste à charge
- Mobilisation de l'astreinte gériatrique
- Traitement des évènements indésirables (ARS)
- Valorisation des ressources du territoire
- Implication des usagers
- Articulation entre acteurs : usage des classeurs de liaison
- Prise en charge des personnes vulnérables au Service d'Accueil des Urgences
- Transport en sortie des Services d'Accueil des Urgences
- Utilisation de Mon Espace Santé
- ICOPE : accès aux formations dédiées aux professionnels de santé

L'implication dans les travaux de nombreux acteurs représentatifs du territoire fait de la filière gériatrique une dynamique collective qui produit des résultats concrets pour le département.

Sante Mentale

Notre équipe poursuit son investissement dans l'amélioration des parcours en santé mentale.

Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) : développement de l'observatoire des ruptures de parcours avec les acteurs de la psychiatrie, organisation de deux journées d'interconnaissance, contribution aux projets de formation.

Le DAC est présent lors de l'examen des situations des personnes en séjour prolongé en psychiatrie par manque de solution de sortie, et contribue à l'élaboration de nouvelles réponses proposées à ces personnes quand cela est possible.

Parcours de santé des détenus

Un état des lieux a été débuté par une première rencontre avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.
Ce travail s'est fait en lien avec la fédération des URPS, missionnée de son côté pour structurer un cadre d'intervention pour les professionnels de santé libéraux pendant l'incarcération et construire une prise en charge coordonnée avec les partenaires pour assurer la continuité des soins en sortie d'incarcération.
Dans l'Indre, on dénombre un centre pénitentiaire (maison d'arrêt et centre de détention) et une maison centrale. A un instant donné, on peut considérer environ 500 détenus. Concernant les sorties, 6 places d'Appartements de Coordination Thérapeutiques spécifiques sont disponibles.
La contribution du DAC à la coordination de ces parcours reste à définir avec les acteurs de ce secteur, pour veiller à la pertinence des interventions.

Conseil territorial de santé

Le DAC siège au sein du CTS et contribue ainsi à faire vivre cette instance de démocratie en santé. C'est un lieu d'échange où l'on définit les priorités que les acteurs souhaitent porter ou négocier avec les instances de l'Etat ou les collectivités, tout en construisant des projets fédérateurs.
Le Conseil Territorial de Santé comporte 3 commissions : la commission spécifique des usagers, la commission prévention et promotion de la santé et la commission spécialisée en Santé Mentale, présidée par la directrice du DAC.

Observatoire des ruptures de parcours

Formation et accompagnement des acteurs du territoire :

- équipe PEP 36
- cadres de santé MCO du CH de Châteauroux-Le Blanc
- cadres de santé en psychiatrie du CH de Châteauroux-Le Blanc

Dispositif d'Accompagnement des Utilisateurs Multiples des urgences (DAUM)

Sur la base d'un projet développé à Nancy, les acteurs de l'Indre se sont mobilisés autour d'un nouveau partenariat qui rassemble le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc, le Département de l'Indre et notre association, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé et l'appui des professionnels de santé libéraux des CPTS.

Ce dispositif innovant vise à identifier les usagers ayant recours aux urgences plus de six fois par an, à comprendre leurs besoins spécifiques et à les orienter vers des solutions adaptées, grâce à un accompagnement global. Cela contribuera également à réduire les passages non pertinents aux urgences.

Il arrive en effet que des personnes se présentent plus de six fois dans l'année au service d'accueil des urgences. Leur situation n'implique pas toujours une urgence vitale, mais reflète des parcours de vie et de santé souvent complexes. La mobilisation de différentes ressources est nécessaire pour apporter une réponse personnalisée et inscrite dans la durée. Or le service des urgences seul ne peut apporter cette réponse qui dépasse son cœur de métier. C'est la raison de ce partenariat qui s'inscrit dans un continuum entre les acteurs hospitaliers et les acteurs de la ville.

Ainsi, les personnes, à leur septième passage aux urgences du Centre Hospitalier de Châteauroux, se verront proposer par le DAC 36 une évaluation globale de leur situation à leur domicile.

Selon les termes de la convention signée le 11 décembre 2024, le DAC 36 assurera la coordination du projet qui démarre en janvier 2025 et organisera son évaluation pour l'ajuster au fur et à mesure.

Parcours de l'Usager fréquent des urgences :

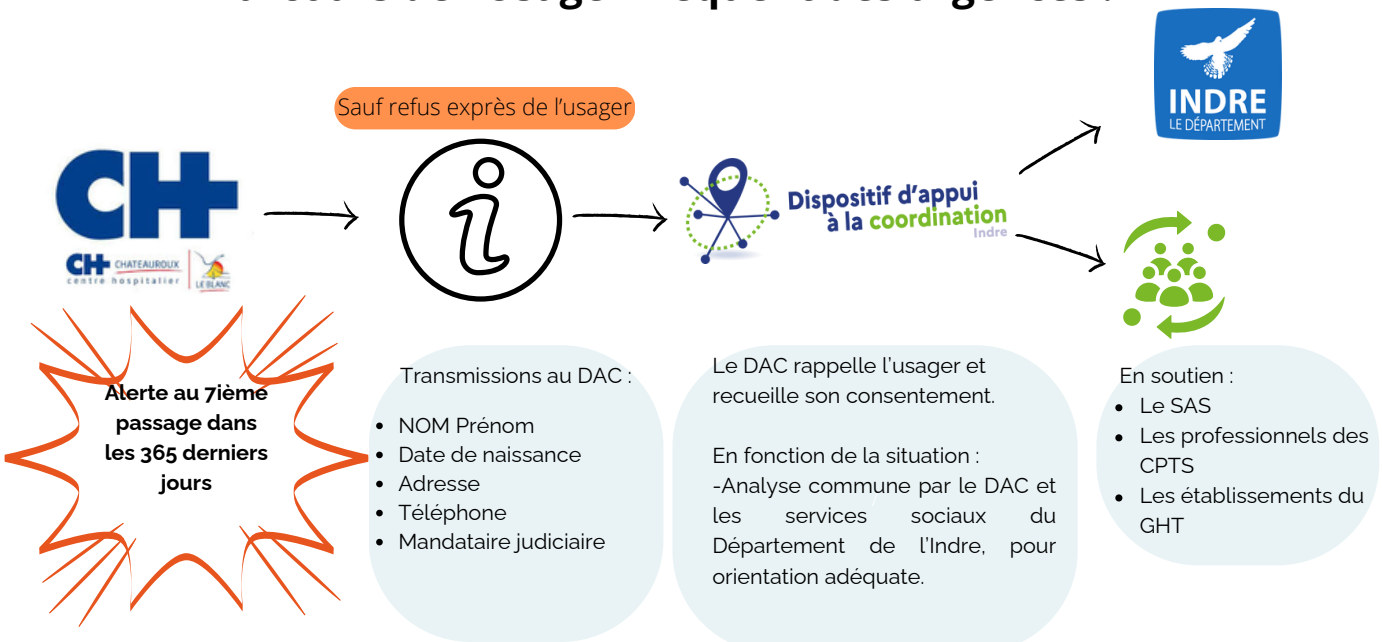

Articulation parcours : CPTS / CPAM / Centre hospitalier

Une réunion mensuelle rassemble les CPTS, le DAC, le Centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Son objet est de faire évoluer la structuration des parcours de sortie d'hospitalisation et d'analyser les éventuels points de blocage entre les services hospitaliers, l'équipe du PRADO, les Référents Parcours du DAC et les professionnels de santé libéraux.

Intervention en formation

- DU Gériatrie du sujet âgé (faculté de médecine de Tours)
- DUMG (faculté de médecine de Tours)
- Diplôme d'Assistant de Soins en Gérontologie (OTDIF)

Perspectives 2025 dans l'Indre

- Développer l'Observatoire des Ruptures de Parcours, notamment dans son volet "aide à la prise de décision".

- Filière gériatrique départementale, en lien avec les travaux régionaux, notamment ceux de l'Equipe Régionale Vieillissement et Maintien de l'Autonomie :
  - mobiliser les usagers
  - promouvoir le maintien de l'autonomie et prévenir la fragilité
  - renforcer le partenariat entre acteurs et structures
  - structurer les parcours de soins

- Poursuite du développement partenarial avec :
  - le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS36)
  - les dispositifs de coordination (PCPE, communauté 360°, CPTS, MSP, ...)
  - les Centres de Ressources Territoriaux

- Santé mentale : déployer les actions inscrites dans le PTSM pour renforcer les collaborations en faveur de la prévention, du dépistage et du soin.

- Démarche qualité : l'évaluation du service rendu par le DAC auprès des professionnels, des usagers et de leurs aidants sera affinée et inscrite dans la démarche régionale d'amélioration de la qualité.

DAC du Cher

Synthèse d'activité missions 1 & 2

462 sollicitations de professionnels reçues

Sur l'année 2023 : 465

204 informations, orientations réalisées par 1 ETP

258 ont abouti sur des parcours accompagnés par 6 ETP Référents Parcours

Moyenne d'âge de **69.6** ans

Typologie des réponses aux demandes d'appui

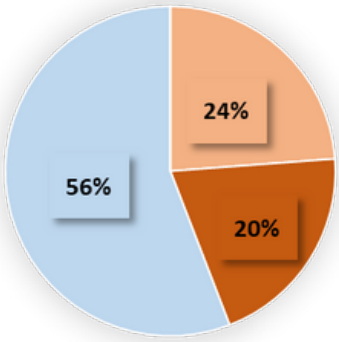

- Réponse ayant donné lieu à une information
- Réponse ayant donné lieu à une orientation
- Réponse ayant donné lieu à un suivi / acc graduel et personnalisé

820 visites à domicile effectuées par 6.6 ETP référents parcours

771 Parcours accompagnés sur l'année

76 Réunions de concertation pluridisciplinaire

81%>60 ans

5043 appels reçus | **7824** appels émis

54665 kilomètres parcourus

Missions 1 et 2 : Analyse détaillée de l'activité

Profil des professionnels demandeurs

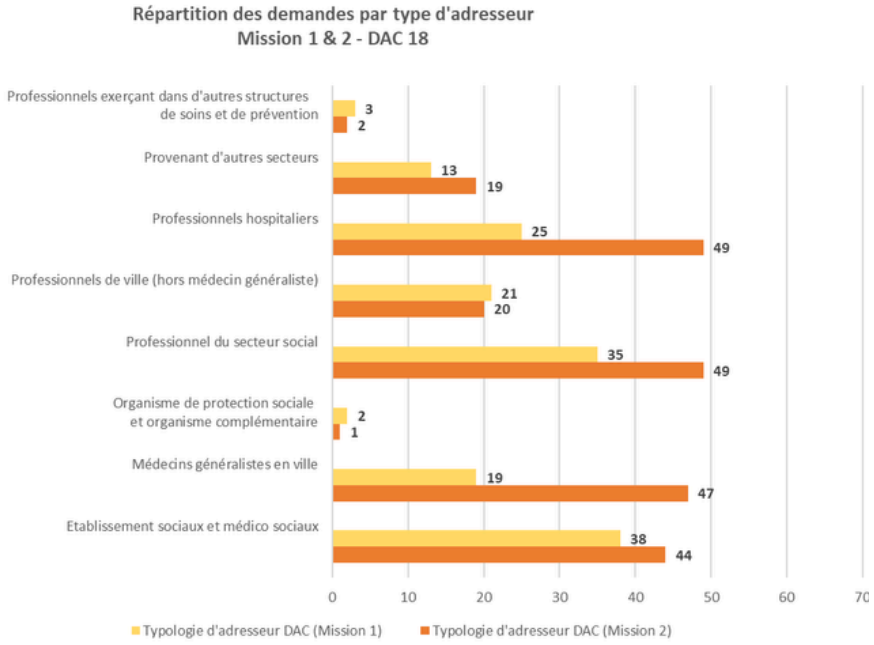

Le profil des demandeurs reflète la capacité du DAC à travailler avec l'ensemble des acteurs du système de santé et à créer une synergie pour le repérage de la complexité, notamment auprès des personnes "hors champ". La convention avec le SDIS et le département du Cher en est l'illustration et permet de repérer des parcours jusque-là invisibles. Les professionnels ont identifié à la fois la possibilité d'un échange, d'un conseil ou d'une orientation (mission 1) et celle de solliciter un accompagnement dédié pour les parcours les plus complexes (mission 2), y compris chez les professionnels de santé locaux.

Répartition des personnes accompagnées par tranche d'âge

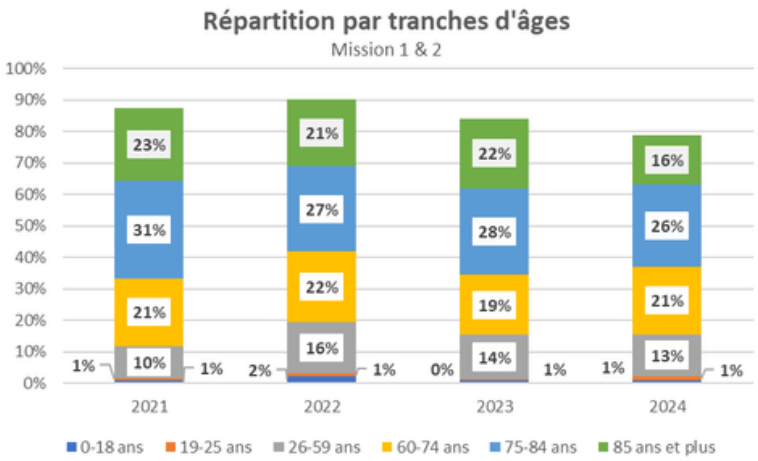

La répartition des personnes accompagnées par tranche d'âge montre depuis 4 ans les besoins importants du public âgé (plus de 80% de personnes de plus de 60 ans).

Le travail autour de la filière gériatrique et l'interconnaissance des acteurs est donc un enjeu majeur

L'accompagnement des parcours complexes (mission 2)

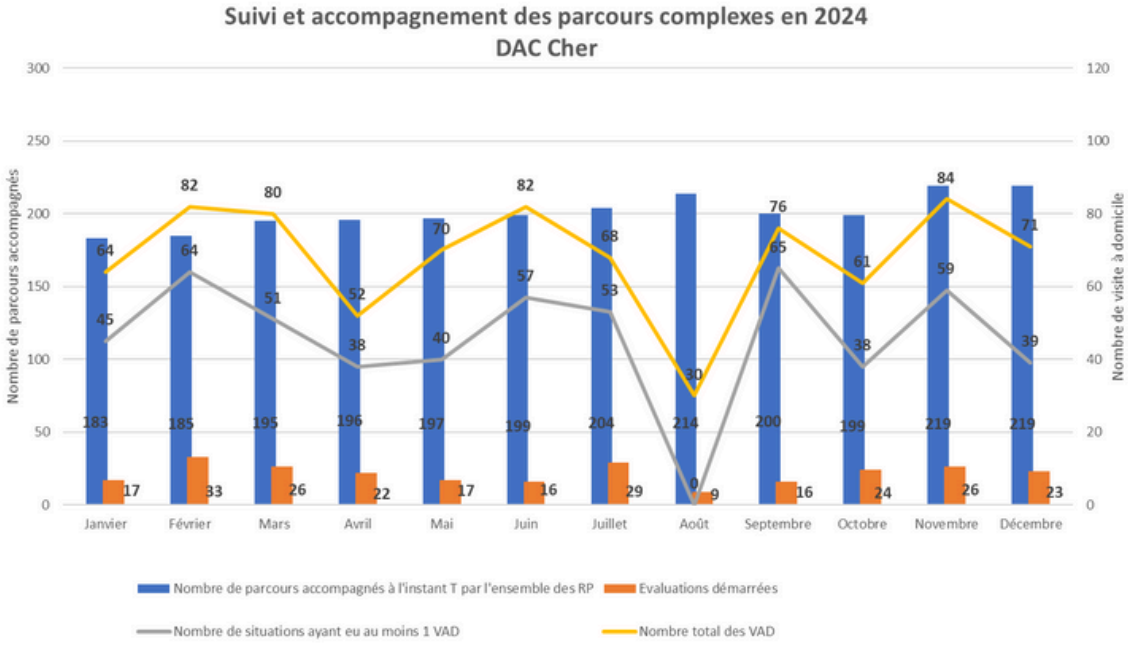

Lecture: en janvier 2024, le DAC18 accompagnait 183 situations, dont 17 pour lesquelles l'évaluation débutait. 64 visites à domicile étaient réalisées :
45 pour des situations bénéficiant d'au moins une VAD et 19 pour des situations ayant nécessité plusieurs VAD.

Ce graphique montre la constance de l'activité. La file active varie entre 183 et 219 situations, au gré des nouvelles demandes et des clôtures de dossiers. Ces accompagnements sont réalisés par 6 ETP de Référents Parcours.
Le suivi des VAD montre que la plupart de situations ne reçoivent qu'une visite ponctuelle, il est très rare que la même personne reçoive deux visites dans le même mois. Il s'agit majoritairement des situations en cours d'évaluation, ou des situations les plus dégradées.

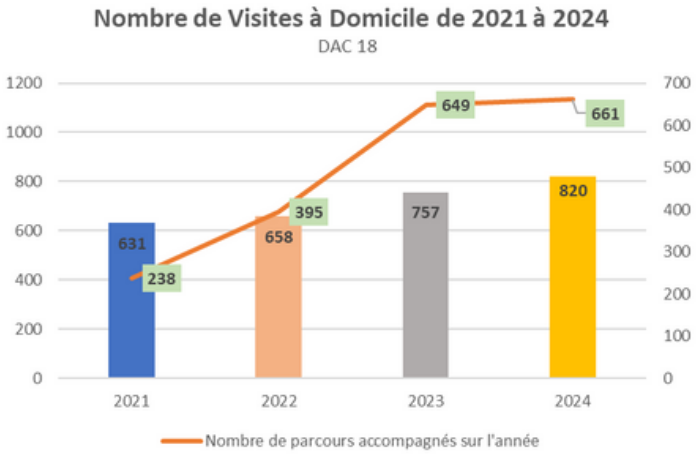

La mise en place, à compter de 2023, d'une cellule de pré-étude des situations a permis de travailler la réorientation des situations et de réduire le nombre de VAD. L'évolution depuis 4 ans, rapportée au nombre de parcours accompagnés, montre clairement que la plupart des situations reçoit une seule VAD.

Répartition des situations par problématique

besoin d'aide à la vie quotidienne	**216**
problématique de soins somatiques et psychiques	**142**
problématique relative aux proches aidants	**158**
difficultés administratives et/ou financières et besoin de protection juridique	**137**
problématique d'isolement social	**76**
difficultés d'accès aux structures d'hébergement et d'accueil de jour/accueil partiel	**75**
problématique de prévention et d'éducation pour la santé	**59**
problématique "Autre"	**8**
problématique de scolarité/ formation/ emploi	**5**

Principaux motifs de clôture des accompagnements

Entrée en établissement	**18%**
Ré-orientation	**17%**
Amélioration/Stabilisation	**15 %**

Répartition des situations par territoire des CPTS *

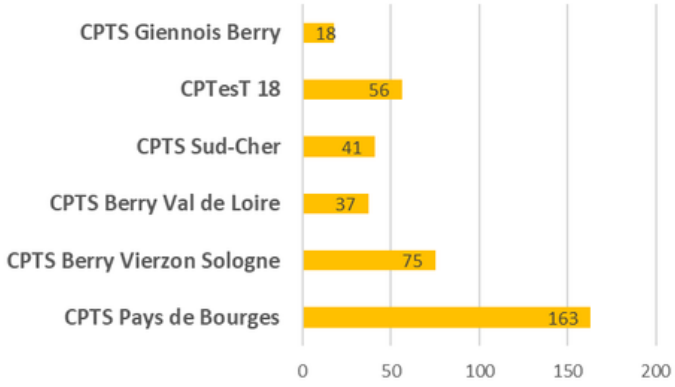

Du fait de la répartition géographique des habitants, la CPTS de Bourges concentre 41% des demandes d'appui. Cependant tous les professionnels du département nous sollicitent notamment dans les zones rurales isolées, comme le secteur de la CPTesT qui représente 14% des demandes pour une densité d'habitant beaucoup plus faible.

* Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Cartographie des situations accompagnées

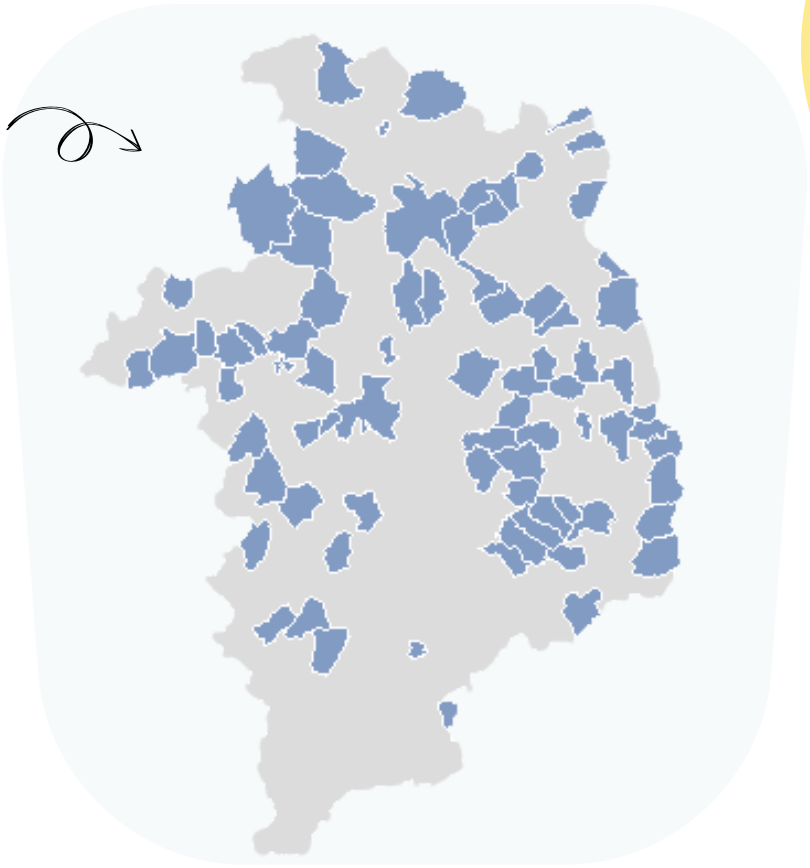

L'équipe du DAC continue d'aller à la rencontre des professionnels pour faire connaitre ses missions. Le DAC est bien identifié et les référents parcours interviennent sur l'ensemble du département autant que de besoin en appui des professionnels. Une attention particulière doit être encore portée à l'extrême sud du département. Des travaux de communication sont menés avec la CPTS et le CH de St Amand.

Mission 3 : Coordination territoriale, soutien aux pratiques

Le cadre national d'orientation (CNO) définit réglementairement trois missions pour les DAC, dont celle de participer à l'animation territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé.
Pour mener à bien cette mission, le DAC 18 a ainsi contribué ou initié durant l'année 2024 différents projets sur son territoire.

Projet SDIS 18 / Département 18 / DAC18

Le partenariat mis en oeuvre depuis 2023 entre le SDIS, le Département du Cher et le DAC, vise à réduire les interventions répétitives du SDIS au domicile de personnes en situation difficile sur le plan social, médico-social ou sanitaire.

Les équipages SDIS repèrent ces situations difficiles et les orientent vers le CD18/DAC18 afin d'évaluer la situation et d'orienter ou de mettre en place un accompagnement.

Le département et le DAC du Cher se réunissent mensuellement au sein d'une commission et étudient ensemble les situations repérées.
Une répartition des situations entre le DAC et les équipes du département est ensuite opérée, avant la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux besoins de la personne.

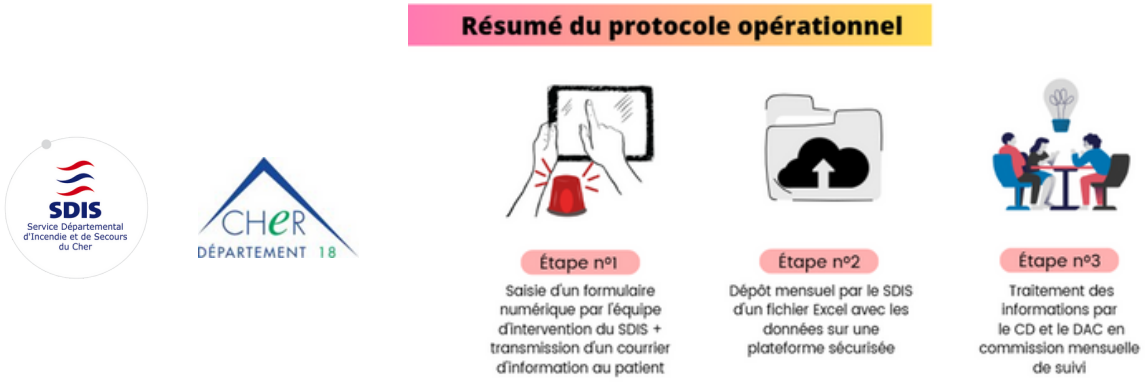

Dans le cadre de ce projet, le DAC du Cher met à disposition deux Référents Parcours qui participent à chaque commission et réalisent une première visite à domicile en binôme pour évaluer les besoins de la personne, mobiliser des partenaires et/ou mettre en oeuvre une coordination du parcours de la personne.

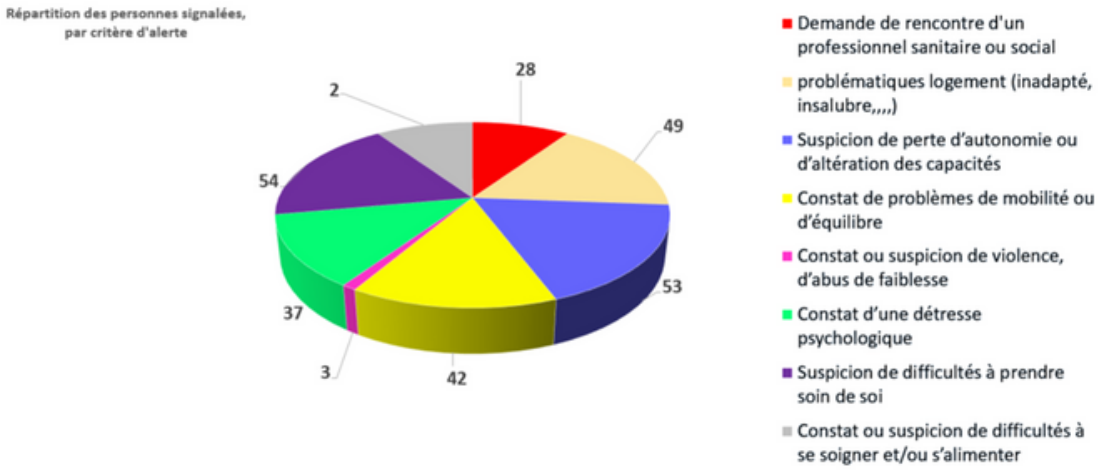

En 2024, 12 commissions se sont tenues et 116 situations ont été étudiées.
Le DAC 18 a accompagné 24 usagers dans le cadre de la convention.

- 6 usagers étaient déjà connus du DAC et accompagnés par un référent parcours,
- Dans 17 % des situations attribuées par le DAC, l'usager est décédé avant de pouvoir réaliser une première visite.
- Depuis le lancement de ce projet en 2023, le DAC a accompagné 60 usagers dont certains accompagnements sont encore en cours.
- La durée moyenne d'accompagnement est de 3.5 mois.

Gouvernance territoriale

Dans le cadre de la mise en place de la Communauté 360, l'ARS et le département ont émis le souhait de pouvoir élargir la gouvernance de la Communauté 360 à l'ensemble des acteurs et parcours lié à la perte d'autonomie.

Le DAC est devenu membre de la C360 et a signé la convention le 11 mars 2024.
A ce titre nous participons au Comité Territorial (COTER) et au comité technique (COTECH).
L'observatoire développé dans le cadre du DAC et dans lequel les dispositifs de coordination sont associés doit permettre à faire un diagnostic et mettre en lumière les besoins dans le champ du handicap.

Lors du dernier COTER, le DAC a été missionné pour travailler un outil avec les partenaires qui permettrait de recueillir, colliger les expériences et montages innovants développés dans le cadre de la communauté 360, dans le département.

Observatoire des ruptures de parcours

Depuis l'essaimage de l'observatoire auprès de partenaires du territoire, le DAC 18 anime un groupe de travail rassemblant les structures formées à la saisie des ruptures de parcours : les dispositifs des PEP 18 (C360 et PCPE), le Service social du CH de George Sand et du CH Jacques Coeur à Bourges et la Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) du département du Cher.

Ce groupe de travail s'est réuni deux fois sur l'année 2024. Ces rencontres permettent d'échanger sur les saisies effectuées, de traiter les questions en lien avec le questionnaire, d'analyser et réfléchir collectivement à la valorisation des données.

En lien avec ce groupe de travail, le DAC 18 a rencontré plusieurs de ces structures partenaires pour échanger avec leurs équipes et les mobiliser sur la nécessité de saisir les ruptures de parcours constatées sur l'outil.
Le DAC 18 a également rencontré l'équipe de la Mission Accompagnement Santé (MISAS) de l'assurance maladie pour les former à la saisie des ruptures qu'ils constatent dans leurs accompagnements.

A la demande des membres du Comité Territorial (COTER) de la communauté 360, une présentation des premiers résultats des données collectées a été réalisée.
Une analyse synthétique des 140 ruptures saisies sur l'outil a été partagée à l'ensemble du comité territorial.
L'objectif de ce premier échange était de voir si le travail initié correspondait bien aux attentes des partenaires et si des changements ou compléments devaient être apportés avant de déployer davantage cet outil. Les participants ont salué l'existence de cet observatoire croisé qui pourra permettre de renforcer la transformation sociale et médico-sociale sur le territoire du Cher.
Il est cependant nécessaire de clarifier la notion de rupture de parcours et le caractère de gravité et d'envisager en parallèle la mise en place d'un observatoire des innovations.

Au 15 décembre 2024 :
141 saisies

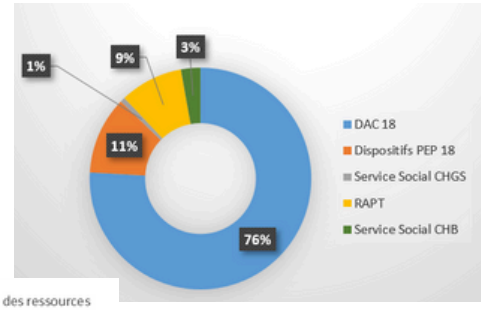

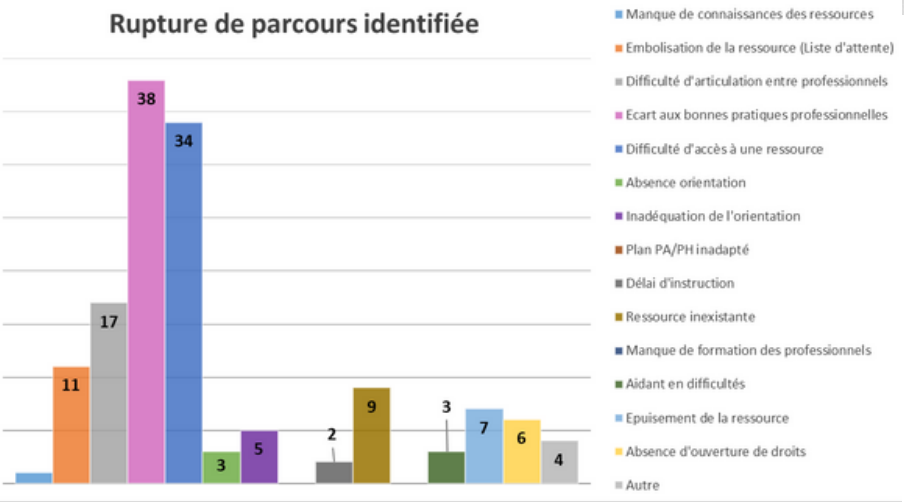

Parcours de santé des détenus

Afin de valoriser l'interconnaissance et le partenariat, deux rencontres avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et une avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont eu lieu. Le DAC peut être sollicité en appui des parcours complexes.
Un temps d'échange a eu lieu avec la Fédération des URPS dans le cadre de son diagnostic.
Des initiatives locales sont déjà mises en place par la MSP du Prado auprès du public incarcéré (ex : dépistage par frottis proposé à la population féminine).
Dans le Cher, on dénombre une Maison d'arrêt.

Convention accès à un médecin traitant DAC/ CPTS Pays de Bourges

La CPTS du Pays de Bourges et Appui Santé Berry ont finalisé une convention concernant la prise en charge des patients complexes sans médecin traitant résidant sur le territoire de la CPTS et orientés par le DAC du Cher.
Une cartographie des médecins volontaires de la CPTS Pays de Bourges avec leur secteur géographique d'intervention a été partagée par la CPTS au DAC du Cher. Lorsqu'un référent parcours du DAC du Cher identifie un besoin de consultation médicale chez l'un des patients correspondant aux critères d'inclusion, il peut adresser le patient au médecin avec un mail reprenant les éléments médicaux et sociaux. Ce temps de consultation permettra une évaluation médicale du patient, complémentaire à l'évaluation multidimensionnelle réalisée préalablement par le référent parcours du DAC 18.

Projet CPTeSt 18

L'est du département du Cher est caractérisé par une population présentant des fragilités importantes et cumulant des difficultés sociales et médico-sociales, souvent âgée et particulièrement impactée par la faible démographie médicale. Les professionnels ont identifié le besoin de mieux repérer les patients en situation complexe, de pouvoir réaliser une évaluation de proximité dans des délais rapides, de formaliser une coopération facilitée entre les professionnels de la CPTS et le DAC.
Un projet visant à mieux repérer et évaluer les situations complexes du territoire de manière réactive a été travaillé entre la CPTS et le DAC.
Ce projet a été présenté à la Fédération des URPS et à la DGOS en mars 2024 illustrant le partenariat et les articulations entre un DAC et une CPTS au service de la population du territoire.

Conseil Territorial de Santé

Le DAC 18 poursuit également son travail d'animation territoriale et d'appui aux professionnels au sein du bureau du Conseil Territorial de Santé (CTS). La directrice est devenue, fin 2024, la Vice-Présidente de cette instance.

Intervention EHESP

Le 18 octobre 2024, le DAC 18 est intervenu auprès des étudiants du Master 2 « Analyse et management des organisations en Santé» de l'EHESP préparant notamment au diplôme de cadre de santé, autour de l'organisation de l'offre de soins de proximité, pour présenter les missions des DAC et les projets réalisés depuis près de 3 ans.

Journée Découverte du DAC 18

Fin novembre, le DAC a organisé une journée découverte à destination de l'ensemble des partenaires du territoire. L'objectif était de présenter les trois missions socles de l'association, le rôle d'un référent parcours, le circuit d'une demande d'appui etc… Près de 70 professionnels sont venus à notre rencontre dans les nouveaux locaux afin de mieux comprendre nos actions et avoir un rappel de notre fonctionnement. Pour que les participants puissent appréhender au mieux nos missions, l'animation de cet évènement était organisée autour de trois groupes animés par les référents parcours et les chargées de mission. Les retours ont été très positifs. Ce format a beaucoup plu aux professionnels qui ont exprimé le souhait de voir un évènement similaire avoir lieu dans les prochains mois.

Perspectives 2025 dans le Cher

- Continuer à déployer l'observatoire des ruptures de parcours auprès de l'ensemble de partenaires. Le DAC est missionné par l'ARS pour :
  - Animer le groupe Observatoire regroupant les différents dispositifs de coordination.
  - Faire remonter les besoins, établir un diagnostic départemental pour aider à la prise de décision, notamment dans le cadre de la C360.
  - Construire un outils de recueil des solutions innovantes dans le champ du handicap.

- Mieux identifier l'organisation de l'ensemble des acteurs de la filière gériatrique départementale dans l'objectif de fluidifier les parcours des personnes âgées et soutenir les professionnels du territoire.

- Poursuivre le partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS18) et le département du Cher avec pour objectif de renforcer la communication auprès des centres de secours.

- Développer les partenariats déjà initiés notamment avec les CPTS et les CRT.

- Participer aux "cellules de cas complexes" des centres hospitaliers en vue de contribuer à la fluidification des parcours.

- Initier la démarche qualité : l'évaluation du service rendu par le DAC auprès des professionnels, des usagers et de leurs aidants sera affinée et inscrite dans la démarche régionale d'amélioration de la qualité.

Coordination des soins oncologiques de support

Une mission confiée par l'ARS

L'instruction DGOS/INCa (Direction Générale de l'Offre de Soins, Institut National du Cancer) du 23 février 2017 relative à l'amélioration de l'accès aux soins de support des patients atteints de cancer, prévoit la participation des acteurs du premier recours à la réalisation des soins oncologiques de support (SOS), pour assurer une réponse de proximité aux besoins des patients.

L'ARS Centre-Val de Loire finance ces soins et a confié à OncoCentre et aux DAC la responsabilité de leur déploiement dans les six départements de la région.
Le financement distingue :

- un panier de soins accessible pendant la maladie
- un panier de soins mobilisable pendant un an après la fin des traitements actifs.

Mise en œuvre

Depuis 2021, l'association a organisé un maillage territorial avec les professionnels de l'oncologie et des soins de support, de manière à rendre les SOS accessibles en tous lieux des deux départements, quelque soit le lieu de prise en charge médicale, établissements hospitaliers du Berry ou des départements ou régions limitrophes (Limoges, Poitiers, Paris, etc.).

Organisation

Communication

La promotion des soins oncologiques de support se fait tout au long de l'année par :

- Présentation aux acteurs de terrain
- Participation aux manifestations thématiques : octobre rose, mars bleu, etc.
- Diffusion des affiches et flyers (disponibles en anglais)
- Campagne de communication depuis l'automne via Linkedin auprès de notre réseau de professionnels avec un focus tous les 15 jours sur un aspect des SOS (soutien psy pour les aidants, nouveaux effecteurs, chiffres, etc…)

SOS dans l'Indre

Synthèse activité

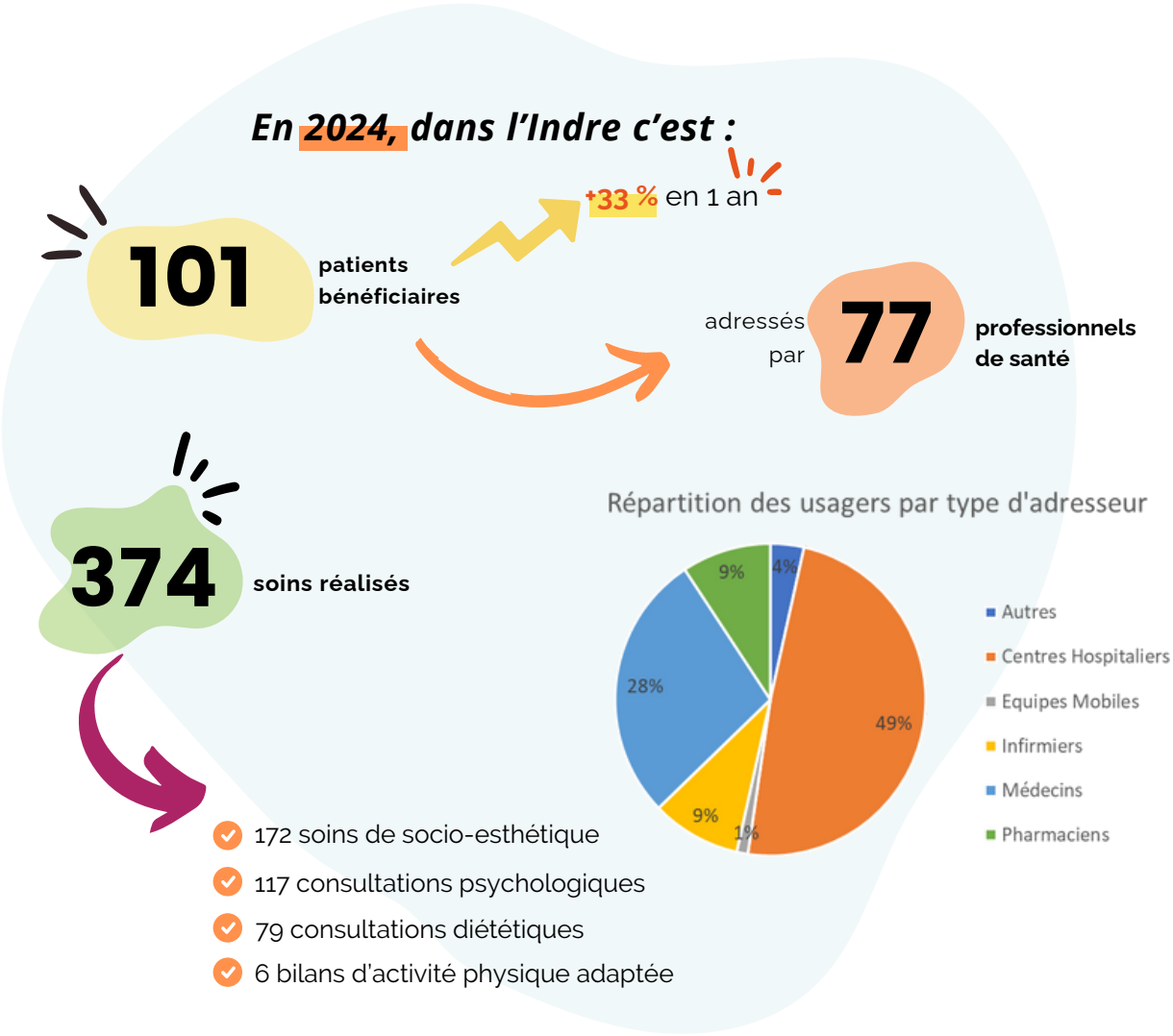

Entre 2023 et 2024, le nombre de soins prescrits a plus que doublé (+56%) pour 1/3 de bénéficiaires supplémentaires. Ceci s'explique notamment par le travail de communication mené auprès des prescripteurs (mailing ciblé, rencontre lors des évènements, etc…).

Plus de la moitié des soins prescrits ne sont toutefois pas « consommés » par les patients, bien que le taux de transformation ait augmenté de 7 points en 1 an, passant de 34 à 41%. Il faut désormais encourager les prescripteurs à bien évaluer le réel besoin du patient afin de lui prescrire des soins qui lui correspondent et qui seront consommés.

Les professionnels libéraux sont également plus nombreux à nous adresser des patients, passant de 40% en 2023 à 51% en 2024.

Projets et événements

- Communication vers les professionnels :

Présentation à plusieurs coordinations gérontologiques, aux SSIAD et aux professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Clos Saint-Etienne à Argenton-sur-Creuse.

- Communication grand public :
  - Participation aux manifestations organisées dans le cadre d'Octobre Rose à Déols et à Issoudun
  - Présence au Salon des Aidants organisé par la coordination gérontologique de Châteauroux (4/10/24), ainsi qu'au Forum des Associations d'Aigurande (7/09/24)

- Partenariats :

De nouveaux effecteurs de soins ont conventionné avec le DAC dans le courant de l'année 2024 :

  - trois psychologues, installées à Ambrault, Diors, Briantes et Valençay.
  - une socio-esthéticienne a rejoint les quatre qui œuvraient déjà au domicile des patients.
  - La Maison Sport Santé Brenne et C-maSanté viennent étoffer l'offre permettant de réaliser des bilans d'activité physique adaptée.

Rencontre des deux onco-radiothérapeutes en charge du suivi des patients de l'antenne locale du Centre de Radiothérapie Saint-Jean.

- Signature d'une convention tripartite (DAC/UDAF/CH Châteauroux-Le Blanc) permettant de proposer aux patients qui le souhaitent, de réaliser leurs séances de socio-esthétique dans la salle dédiée, située dans le service d'oncologie du Centre Hospitalier.

Perspectives 2025

- Organisation d'un temps de formation et d'échange entre effecteurs de soins et prescripteurs.
- Poursuite de la communication via les réseaux sociaux professionnels.
- Mailing aux prescripteurs du département pour rappeler les modalités d'accès aux SOS pour leurs patients.
- Poursuite du travail sur l'élaboration d'un guide pratique à destination des bénéficiaires en collaboration avec la Ligue contre le Cancer, Flamme en Rose et l'Espace libellule.
- Déploiement d'une communication ciblée autour du Bilan d'Activité Physique Adaptée (vidéos) et les soins de socio-esthétique.

SOS dans le Cher

Synthèse activité

en 2024 dans le Cher c'est :

42 **patients bénéficiaires**

+68% en 1 an

adressés par

25 **Professionnels de santé**

140 **soins réalisés**

- 37 soins de socio-esthétique
- 17 consultations diététiques
- 85 consultations psychologiques
- 1 bilan d'activité physique adaptée

Origine des adressages

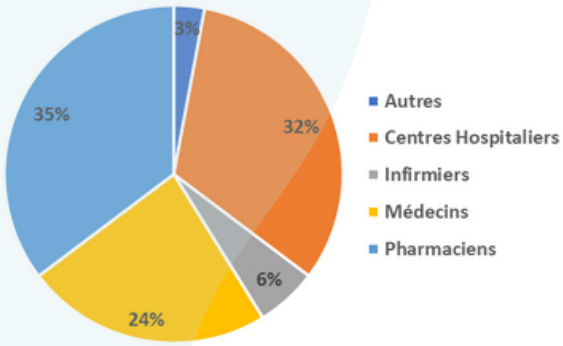

Le nombre de bénéficiaires des soins oncologiques de support a enregistré une hausse significative entre 2023 et 2024 (+68%). Cette progression s'explique en grande partie par les actions de communication menées auprès des prescripteurs du département, incluant des mailings ciblés et des rencontres lors d'événements.

Suite à une campagne de communication auprès des pharmaciens du Cher durant l'été 2023, ceux-ci ont davantage orienté de patients vers le dispositif. Parallèlement, les professionnels hospitaliers (hôpitaux et cliniques) ont mieux identifié le DAC 18, entraînant une augmentation des adressages.

Dans une logique de proximité avec les patients, le DAC 18 a renforcé son réseau en conventionnant avec de nouveaux effecteurs sur le territoire, contribuant ainsi à une meilleure couverture de l'offre de soins oncologiques de support dans le département.

Projets et événements

Communication vers les professionnels :

Le dispositif des SOS est régulièrement présenté aux partenaires lors des interventions sur les missions du DAC 18. Il a été relayé via différents canaux : newsletters, Assemblées Générales des CPTS, et événements dédiés, comme la soirée sur le parcours oncologique du 15 octobre 2024 ou la Journée Découverte du DAC 18 du 29 novembre.

Des actions ciblées ont également été menées : présentation du dispositif auprès d'une MSP, diffusion d'une newsletter par l'URPS des pharmaciens en juin 2024, et mise en avant des SOS via un laboratoire d'analyse de Bourges.

Le DAC 18 a aussi été sollicité par la clinique Guillaume de Varye et le réseau Sein du Berry pour exposer le dispositif. Enfin, des supports de communication (affiches) ont été installés dans des Maisons France Services et certains CCAS, et une collaboration a été initiée avec l'APST18 pour améliorer l'orientation des patients.

Partenariat :

Afin d'assurer une prise en charge financière adaptée, une convention a été signée avec les CPTS Sud Cher et Berry Val de Loire. Elle vise à compléter l'écart entre le tarif appliqué par les professionnels de santé du territoire et le montant de remboursement fixé par la note de cadrage de l'ARS. Une convention similaire avait déjà été conclue en 2023 avec la CPTS Berry Vierzon Sologne.

En 2024, de nouveaux professionnels de santé ont rejoint le réseau du DAC :

- Un psychologue basé à La Guerche-sur-l'Aubois,
- Trois diététiciennes exerçant respectivement à Saint-Doulchard, Saint-Amand-Montrond et Sancerre,
- Une socio-esthéticienne installée dans le sud de l'Indre, intervenant également au domicile des patients résidant dans le sud-ouest du Cher,
- Deux éducateurs en activité physique adaptée, l'un basé à Vierzon et l'autre à Saint-Amand-Montrond.

Perspectives 2025

- Organiser des temps d'échange-formations pour les effecteurs de soins oncologiques.
- Conventionner avec de nouveaux professionnels pour offrir un meilleur maillage du territoire aux patients
- Déployer une communication ciblée auprès des médecins généralistes pour mieux informer leurs patients
- Déployer une communication ciblée autour du Bilan d'Activité Physique Adaptée (vidéos) et les soins de socio-esthétique.

Orientations 2025

Les priorités posées par l'ARS aux DAC

1. Augmenter l'activité et réduire les visites à domicile qui doivent être limitées aux stricts cas complexes.

2. Poursuivre le développement partenarial, notamment avec les CPTS et les communautés 360. Structurer l'articulation avec les Centres de Ressources Territoriaux.

3. Construire une démarche qualité en lien avec les travaux nationaux et les travaux menés avec le SRA QUALIRIS. Les indicateurs de suivi de l'activité restent inchangés.

4. Sensibiliser au repérage précoce des ruptures de parcours. Déployer l'Observatoire des Ruptures de Parcours et rendre opérationnelle sa capacité d'aide à la prise de décision pour un territoire.

5. Construire et/ou mettre à jour les annuaires départementaux.

6. Participer à l'amélioration de l'outil de coordination numérique. Soutien dans la transition entre SPHERE et le nouvel outil déployé par le GRADeS.

Rapport financier

Nos prestataires

- Expert Comptable : COGEP
- Commissaire aux comptes : Cabinet CORTET

Les chiffres-clés

Compte de résultats DAC 36

Produits : 820 538€
Charges : 808 040 €
Résultat : 12 498 €

Compte de résultats DAC 18

Produits : 888 294 €
Charges : 886 014 €
Résultat : 2 280 €

L'association APPUI SANTE BERRY

Bilan comptable au 31/12/2024

Actif : 1 150 771 €
Actif immobilisé : 59 352 €
Actif circulant : 1 091 418 €

Passif : 1 150 771 €
Fonds propres : 828 720 €
Dettes : 322 051 €

Compte de résultats

Total des produits : 1 708 832 €
Total charges : 1 694 054 €
Résultat exercice : 14 778 €

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat 2024	APPUI SANTE BERRY	APPUI SANTE BERRY CHER	APPUI SANTE BERRY INDRE
	€uros	€uros	€uros
Achats	45 540,08	31 793,67	13 746,41
Services extérieurs	223 539,06	121 358,77	102 180,29
Autres services exterieurs	88 401,69	46 374,24	42 027,45
Impôts et taxes	120 530,22	60 400,20	60 130,02
Frais de personnel	1 203 839,20	618 252,92	585 586,28
Autres charges de gestion courate	173,34	96,14	77,20
Charges financières	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	1 585,00	1 585,00	0,00
Dotations amortissements	6 926,12	4 393,06	2 533,06
Dotation aux fonds dédiés	0,00	0,00	0,00
Impots sur les bénéfices	3 520,00	1 760,00	1 760,00
Total des CHARGES	**1 694 054,71**	**886 014,00**	**808 040,71**
Ventes & prestations	0,00	0,00	0,00
Subventions	1 643 917,00	857 456,00	786 461,00
Autres produits de gestion courante	32,06	28,22	3,84
Produits financiers	19 802,01	9 901,01	9 901,00
Produits exceptionnels	7 432,01	4 917,45	2 514,56
Reprises de fonds dédiés	0,00	0,00	0,00
Transferts de charges	37 649,91	15 991,48	21 658,43
Total des PRODUITS	**1 708 832,99**	**888 294,16**	**820 538,83**
RESULTAT EXERCICE	**14 778,28**	**2 280,16**	**12 498,12**

Direction de la publication :
Delphine DIF-THIERY, Carine PESCHARD

APPUI SANTÉ
BERRY

Appui Santé Berry
8-2 rue des mécaniciennes
36000 Châteauroux

www.appuisanteberry.fr